

## Quelles sont les aides des caisses de retraite ?

Si vous êtes retraité en situation de fragilité, les caisses de retraite peuvent vous proposer des aides financières et matérielles (financement d'aides techniques comme des barres d'appui ou des marches antidérapantes, financement de l'intervention d'une aide à domicile...). L'objectif de ces aides est de vous permettre de continuer à vivre chez vous le mieux possible et de vous soutenir lorsque vous rencontrez des difficultés (besoin d'aide à domicile, hospitalisation...).

Pensez à contacter votre caisse de retraite de base pour savoir à quelles aides vous pouvez prétendre.

Un service en ligne de demande d'aides à l'autonomie est en cours de déploiement sur le territoire national. Ce service simplifie les démarches des personnes âgées à domicile, tout en garantissant l'accès à leurs droits : il leur permet de déposer en ligne une seule demande, commune aux départements et aux caisses de retraite (l'Assurance retraite et la MSA). Cette demande est orientée vers l'organisme et le dispositif d'aide correspondant à la situation du demandeur et à son niveau d'autonomie.

- Les aides pour faire face aux difficultés dans la vie quotidienne]

Des aides sont destinées à vous aider dans la vie quotidienne si :

- vous avez besoin d'aide à domicile : **courses, aide au ménage, livraison de repas...** ;
- vous ne vous sentez pas en sécurité chez vous : **besoin d'une téléassistance, d'aménager votre logement...** ;
- vous avez besoin d'aide après une hospitalisation ;
- vous avez une difficulté passagère : **vous venez de déménager ; votre proche aidant part en vacances ou est hospitalisé ; vous venez de subir un deuil.**

À travers une évaluation globale et personnalisée de vos besoins à domicile, les caisses de retraite vous proposent des aides en fonction de vos ressources et de votre fragilité.

Vous trouverez toutes les informations sur les aides possibles et sur les critères d'éligibilité sur les sites internet des caisses de retraite dont vous dépendez.

Si vous percevez une retraite de plusieurs régimes, adressez-vous au régime pour lequel vous avez cotisé le plus grand nombre de trimestres.

Si vous bénéficiez de [l'APA \(allocation personnalisée d'autonomie\)](#) ou si vous êtes éligible à l'APA, vous ne pouvez pas bénéficier des aides des caisses de retraite si celles-ci portent sur la même aide (par exemple l'aide à domicile).

- Les aides pour changer de lieu de vie ou améliorer son domicile

Votre logement n'est plus adapté ?

**Les caisses de retraite peuvent intervenir dans l'amélioration du logement afin de le rendre plus confortable et plus adapté. Différentes interventions sont possibles :**

- conseil en aménagement du logement,
- financement de travaux d'isolation thermique,
- financement d'aides techniques : barres d'appui, marches antidérapantes...,
- financement de travaux d'adaptation,
- accord de prêts.

Vous déménagez?

**Les caisses de retraite peuvent vous aider à financer un déménagement ou vous accompagner dans les démarches administratives liées au déménagement.**

Vous allez vivre dans un lieu adapté ?

**Si vous allez vivre dans un lieu adapté, les caisses de retraite peuvent vous accompagner dans la recherche d'un établissement d'hébergement.**

Le modèle de retraite français est basé sur l'activité professionnelle. Voici les principaux régimes de base et le nombre de retraités qu'ils représentent :

- l'[Assurance retraite](#) (CNAV, CARSAT, CGSS, CSS) pour les salariés du privé (14,7 millions de retraités) ;

- la [MSA \(Mutualité sociale agricole\)](#) pour les salariés de l'agriculture ou les exploitants agricoles (3,6 millions de retraites versées) ;

**[Pour savoir de quelle caisse de retraite vous dépendez : le site info retraite](#)**

**[Le site de l'Assurance retraite](#)**

**[Le site de la Mutualité sociale agricole \(MSA\)](#)**

**[Le site du régime complémentaire AGIRC ARRCO](#)**

Retrouvez toutes ces info sur le site : <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/>